

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE

Cette charte de déontologie a pour objectif de présenter le cadre éthique et professionnel dans lequel sont proposées les prestations de **Elodie Doucet - Hypnose SAJECE & Reiki**.

Elle exprime les engagements de la praticienne envers les personnes accompagnées, dans le respect de la réglementation applicable aux activités de bien-être et d'accompagnement non réglementées.

1. Respect de la personne

Chaque personne est accueillie avec bienveillance, écoute, respect et sans jugement.

Sont reconnus et respectés :

- son histoire
- son rythme personnel
- ses valeurs
- ses limites
- sa sensibilité
- sa liberté de choix

L'accompagnement proposé vise à favoriser un mieux-être dans un cadre sécurisant et respectueux.

2. Liberté et consentement

Aucune séance ne peut être imposée.

Toute démarche repose sur le libre choix de la personne accompagnée.

Le consentement de la personne est recherché à chaque étape de l'accompagnement.

La personne reste libre :

- de poser des questions
- d'accepter ou refuser une proposition
- d'interrompre une séance
- de mettre fin à l'accompagnement à tout moment

Pour les mineurs, l'accord du représentant légal est requis.

3. Confidentialité

Les échanges réalisés dans le cadre des séances sont traités avec discrétion et confidentialité.

Les informations confiées ne sont pas transmises à des tiers sans accord de la personne concernée, sauf obligation légale.

Le respect de la vie privée constitue un engagement essentiel de la praticienne.

4. Cadre des prestations

Les accompagnements proposés relèvent exclusivement du domaine du :

- bien-être
- relaxation
- apaisement
- développement personnel
- accompagnement au changement

Ils ne constituent en aucun cas :

- un acte médical
- un acte paramédical
- une psychothérapie réglementée
- un diagnostic
- un traitement

Aucune promesse de guérison ni garantie de résultat n'est formulée.

5. Complémentarité avec le corps médical

Les prestations proposées ne remplacent jamais un avis médical, un suivi psychologique ou un traitement prescrit.

La praticienne n'intervient pas dans les prescriptions médicales en cours.

Lorsque la situation le nécessite, la personne est invitée à consulter un professionnel de santé compétent.

6. Compétence et limites professionnelles

La praticienne exerce dans le cadre de ses compétences, de sa formation et de son expérience.

Elle s'engage à reconnaître les limites de son champ d'intervention.

Elle se réserve le droit de refuser, suspendre ou réorienter un accompagnement lorsque la demande ne relève pas de ses compétences ou du cadre proposé.

La praticienne veille à transmettre des recommandations d'utilisation prudentes, adaptées au cadre de son accompagnement et respectueuses des précautions d'emploi connues.

7. Bienveillance et autonomie

L'accompagnement proposé a vocation à soutenir les ressources personnelles de chacun.

La praticienne veille à encourager l'autonomie, la responsabilité personnelle et la capacité de choix de la personne accompagnée.

Aucune relation de dépendance psychologique, affective, financière ou spirituelle n'est recherchée ou entretenue.

8. Intégrité et respect du cadre relationnel

La praticienne s'engage à adopter un comportement professionnel, respectueux et intègre.

Toute forme :

- de manipulation
- d'abus de faiblesse
- de pression
- de discrimination
- de jugement humiliant



- de prosélytisme
- est exclue de sa pratique.

9. Respect réciproque

La qualité de l'accompagnement repose également sur un cadre de respect mutuel.

Toute attitude agressive, irrespectueuse, menaçante ou incompatible avec le bon déroulement des séances pourra entraîner l'interruption ou l'arrêt de l'accompagnement.

10. Mineurs

L'accompagnement des enfants et adolescents s'effectue dans un cadre adapté à leur âge, leur maturité et leur intérêt.

L'accord du représentant légal est requis.

La praticienne veille à préserver à la fois :

- la sécurité du mineur
- son expression personnelle
- la place des responsables légaux

11. Transparence

Les tarifs, modalités pratiques et conditions générales applicables sont communiqués avec clarté et disponibles sur le site.

La personne accompagnée peut demander toute précision utile avant de s'engager.

12. Évolution professionnelle

La praticienne s'inscrit dans une démarche de progression continue de ses connaissances, de réflexion sur sa pratique et d'amélioration de la qualité d'accompagnement proposée.

13. Engagement final

Cette charte reflète la volonté d'exercer avec sérieux, humanité, responsabilité et respect de la personne. Elle participe à créer un cadre propice à un accompagnement serein, clair et professionnel.

Fait à Bouvron, le 01/01/2026.

Elodie Doucet

Praticienne hypnose SAJECE et Reiki Usui

lue et appliquée dans ma pratique professionnelle -

